



Boulevard Audent, 58

6000 Charleroi

071/23.10.60

www.sacrecoeurcharleroi.be

Les cours en 1^{ère} année pour 2020-2021

NOM et prénom de l'élève :

.....

Date :

Signature de l'élève :

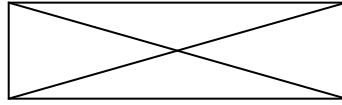
Signature du(de la) responsable légal(e) :

Comment compléter cette grille ? VOIR VERSO

1-3	Education physique 3h				Garçon	Fille
4-5	Religion 2h					
6-11	Français 6h					
12-15	Math 4h					
16-18	Sciences 3h					
19	Education artistique : Education plastique 1h					
	Hors immersion			E.M.I.L.E. (Nederlands)		
20-23	Langue moderne 1 Anglais 4h	Langue moderne 1 Néerlandais 4h	Moderne taal 1 Nederlands 4u			
24-27	Etude du milieu 4h			Immersion précoce (Suivi de l'école primaire)		Immersion tardive (Débutant en 1 ^{ère} secondaire)
				Studie van leefomgevingen 4u		Studie van leefomgevingen 4u
28	Education par la technologie 1h			Technologie 1u		Technologie 1u
Activités complémentaires						
29-30	Latin 2h					
31	Coaching scolaire 1h					
32	Initiation à la culture grecque 1h (02)	Sports 1h (03)	Expression plastique 1h (01)	Travaux dirigés en français 1h (05)	Ateliers de conversation 1h Néerl. Angl. (06) (07)	Nederlandseconversatie 1u (08)
Deuxième choix (au cas où le premier ne peut être rencontré)						
32	Initiation à la culture grecque 1h (02)	Sports 1h (03)	Expression plastique 1h (01)	Travaux dirigés en français 1h (05)	Ateliers de conversation 1h Néerl. Angl. (06) (07)	

Comment compléter cette grille?

1. Les lignes comportant des cases en gris indiquent les cours pour lesquels l'élève n'a pas le choix. Dans les autres cases, il faut procéder de la manière suivante:



Face à "Education physique", il faut aussi cocher soit la case Garçon, soit la case Fille.

2. **La ligne 31, obligatoire**, est réservée à une heure par semaine de prise en charge par le(la) titulaire qui la dédiera à du coaching scolaire (méthode de travail, organisation de la vie en classe, espace de parole régulé, ...).
3. **La ligne 32** est réservée au choix d'une activité complémentaire. L'ouverture d'une activité choisie par moins de 15 élèves n'est pas automatiquement assurée. De même, il n'est pas toujours possible de créer un deuxième groupe.
Exemple: s'il y a 28 élèves inscrits dans une activité complémentaire, la norme étant à 24, 4 élèves pourraient être orientés vers leur second choix.
4. Sur la deuxième **ligne 32**, l'élève doit effectuer un choix différent de celui qu'il a indiqué sur la première ligne 32. Ce choix de suppléance serait pris en compte si le premier choix ne pouvait lui être attribué à cause d'un nombre insuffisant d'inscrits. L'élève sera alors automatiquement inscrit dans son deuxième choix.
5. **Les élèves de l'option E.M.I.L.E (Enseignement de Matières par Intégration d'une Langue Etrangère)** n'ont pas de choix possible à la ligne 32.
Le choix de la filière Immersion impose le suivi vertical des cases en bleu. L'atelier de conversation en langue néerlandaise est donc obligatoire pour ces élèves.
6. Durant l'année scolaire, il est possible qu'un élève, dont les compétences en français ne sont pas suffisantes, se voie obligé de suivre une activité de renforcement en français en remplacement de l'activité complémentaire choisie.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec
la responsable du 1^{er} degré, au bureau 303. Merci.